

Privilège—M. Kaplan

M. Riis: Vous avez ajourné le débat hier.

M. Lewis: Je dis au député quelles sont nos intentions pour aujourd'hui. Si le député qui, hier soir, m'a imploré de lui fournir des renseignements, veut bien écouter, je vais les lui communiquer.

Nous avons l'intention de mettre la motion à l'étude aujourd'hui. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention de proposer, aujourd'hui ou lundi, une motion aux termes de l'article 57. Aucun ministériel n'a l'intention de prolonger les heures aujourd'hui ou lundi. Nous comptons avoir une journée normale de débat, soit de 10 heures à 11 heures, puis de 12h15 à 14 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires commençant à ce moment-là. Nous mettrons la motion à l'étude après les affaires courantes lundi, et nous poursuivrons le débat jusqu'à 22 heures, en l'interrompant pour la période des questions et l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

C'est à l'opposition de décider si elle veut faire traîner les choses ou tenir un débat.

Une voix: Nous voulons exercer notre droit de parole.

M. le Président: Ce que viens de dire le secrétaire parlementaire m'intrigue. Comme le président doit veiller à ce que le règlement soit bien observé, je me permets de faire remarquer que même si les paroles du secrétaire parlementaire présentaient beaucoup d'intérêt, je ne suis pas certain qu'elles répondraient à la question du député de York-Centre (M. Kaplan). Néanmoins, il semble que le gouvernement se soit fermement engagé aujourd'hui, à poursuivre le débat.

Le député de York—Centre désire de nouveau la parole, peut-être pour commenter les observations du secrétaire parlementaire. Il serait peut-être utile que la présidence annonce ce qu'elle compte faire compte tenu de l'intervention qui vient d'être faite au nom du gouvernement. Je pense ajourner la discussion sur ce point, en laissant le débat se poursuivre, et en invitant les députés à en discuter entre eux. J'entendrai ensuite les autres arguments sur cette question quand le député de York-Centre jugera bon de la reprendre. Autrement dit, je ne mets pas fin à cette discussion. Toutefois, le député de York-Centre a un commentaire à faire.

● (1030)

M. Kaplan: Monsieur le Président, le remède que j'allais vous recommander était de ne pas recevoir cet avis. Je pense qu'il faudrait que je m'explique en quelques mots, mais si l'ajournement de la question que vous envisagez ne préjuge en rien d'une discussion qui pourrait vous convaincre de ne pas recevoir cet avis, je n'aurai aucune objection à cet ajournement.

Je tiens toutefois à préciser pourquoi un avis pur et simple peut constituer une violation des droits des députés. C'est qu'il ne s'agit pas d'un avis comme les autres. Les autres avis visent

un débat et un vote. Un avis en vertu de l'article 57 du Règlement exclut la possibilité d'un débat. Comme il n'y a pas de débat, le simple fait de recevoir l'avis, en l'acceptant tel quel, règle la question de la durée du débat sur la motion de fond interrompue, et du moment auquel prendra fin ce débat.

J'estime donc que c'est l'avis qui est une violation des droits de l'opposition, et non les questions qui en découlent.

Le secrétaire parlementaire a présenté une offre. J'aimerais faire une contre-offre dans l'espoir de trouver une solution à ce problème. Cette offre est qu'il retire cet avis. Il pourra toujours le représenter.

M. le Président: Le député de York-Centre est évidemment un député très respecté, et un membre respecté de la fraternité dont je viens. C'est un homme habile et toujours convaincant. Je pense toutefois qu'il est préférable dans l'intérêt supérieur de cet endroit que je reporte cette demande de la part du député.

J'invite les députés à en discuter entre eux, car c'est manifestement une véritable séance de négociation qui commence à se dérouler entre les deux côtés de la Chambre, et bien que ce ne soit certainement pas la première fois que cela se produit, je pense que le moment est mal choisi.

J'invite le député de York-Centre à accepter ma proposition de report pour l'instant de cette question. J'invite les députés à en discuter, et naturellement j'entendrai le député s'il estime nécessaire de poursuivre ultérieurement cette question.

Je suis tout prêt à rencontrer des députés du gouvernement et de l'opposition si je puis aider à résoudre la question. Je demande aux députés d'accepter l'opinion de la présidence que le débat a assez duré, pour le moment, vu l'engagement très clair que prend le secrétaire parlementaire, au moins pour aujourd'hui.

M. Kaplan: Et pour lundi.

M. le Président: Au moins pour aujourd'hui, et j'entendrai d'autres interventions, si les députés le jugent nécessaire. J'incite les députés à avoir des entretiens sur la question.

Je veux que les députés et le public qui suit le débat comprennent bien que, en adoptant cette position, la présidence est bien consciente du devoir qui lui incombe d'appliquer et d'interpréter les dispositions du Règlement telles qu'elles sont. Il ne m'appartient pas pour le moment de juger si une disposition est bonne ou mauvaise. C'est très clair, toutefois.

Rien de ce que j'ai dit ne vise à déprécier l'argumentation de fond que le député a présentée sur la question primordiale dont la Chambre est saisie, et ne doit être interprété dans ce sens. Le député a soumis des arguments très valables et d'autres députés pourraient en soumettre d'aussi valables à l'appui de la thèse opposée, sur l'importance du débat et sa durée.